



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 116

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT  
DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION MADEMOISELLE S**

Considérant qu'au titre de sa compétence en faveur de l'aménagement et du développement culturel et particulièrement du volet relatif au soutien technique et financier à l'organisation de manifestations d'audience nationale menées sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a décidé de s'engager dans le dispositif national « Printemps des poètes » du 10 au 27 mars 2023,

Considérant que dans ce cadre, les bibliothèques du territoire ont été contactées et celles de Béthune et de Bruay-La-Buissière, ont souhaité prendre part à la manifestation proposée par l'agglomération, en partenariat avec l'EPCC *La Cité des électriciens*, laquelle a invité l'auteure Samira El Ayachi, pour des ateliers et une rencontre les 9 et 11 mars 2023,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'écriture animés par Samira El Ayachi,

Considérant que la prestataire a toutes les qualités artistiques requises pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Mademoiselle S dont le siège social est situé à Lille (59000), 27 rue Jean Bart, pour des ateliers d'écriture de Samira El Ayachi, qui se dérouleront dans les médiathèques de Béthune et de Bruay-la-Buissière, le 10 mars 2023, et ce pour un montant total de 749,40 € nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association Mademoiselle S dont le siège social est situé à Lille (59000), 27 rue Jean Bart, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture avec l'auteure Samira El Ayachi, par le biais de l'association Mademoiselle S qui se dérouleront le 10 mars 2023 dans les médiathèques de Béthune et de Bruay-la-Buissière, et ce pour un montant total de 749,40 € nets de taxes.



**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**1.6.FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **1 6 FEV. 2023**

Et de la publication le : **1 6 FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**